



# MAIRIE DE BLOYE

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27  
FAX : 04.50.01.43.28  
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre  
2023

**SITE INTERNET**  
www.bloye.fr

**FACEBOOK**  
Mairie Bloye

**HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

**LUNDI**  
8H30-12H00

**MARDI**  
16H30-19H00

**JEUDI**  
8H30-14H00

**DANS CE  
NUMÉRO :**

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Edito               | 1      |
| Infos communales    | 1 à 3  |
| Finances communales | 4 à 6  |
| Associations        | 7 à 8  |
| Autres infos        | 9 à 12 |
| A vos Agendas       | 12     |

Chers Bloyens, Chères Bloyennes,

Le mi-mandat étant là, tous nos projets ne sont pas encore réalisés, mais comme vous le savez, le début fut un peu compliqué.

Rien n'est abandonné. Comme vous l'avez peut-être remarqué, la vidéoprotection est en cours d'installation. Une inauguration aura lieu pour remercier tous ceux qui ont travaillé et financé l'équipement.

Le projet immobilier de la Garde de Dieu, quant à lui, nous travaillons sur ce dossier depuis plusieurs mois.

Il n'avance pas aussi vite que l'on souhaiterait. C'est un dossier avec une charge de travail très importante. Sa réalisation demande un grand travail d'étude et de réflexion pour que tout le monde trouve entière satisfaction. De plus, la rareté en eau due notamment au réchauffement climatique et les problèmes de **pollutions d'eau perfluorée sur Rumilly vont freiner l'avancement de ce chantier.**

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent printemps ! Au plaisir de se voir très vite !

Le Maire  
Patrick DUMONT

### INFORMATIONS COMMUNALES

#### GERER NOS RESSOURCES !

Dans le cadre de l'arrêté municipal n°2023-10 concernant les restrictions d'eau, nous vous rappelons qu'il faut gérer nos ressources et que certaines interdictions

s'appliquent comme ne pas remplir les piscines, laver sa voiture à son domicile,...

Il faut toutes et tous adapter des gestes éco-responsables : prendre des douches plutôt que des bains, installer un **récupérateur d'eau de pluie pour arroser son jardin,...**

Pour information, la municipalité arrose les **plantes avec l'eau de pluie stockée dans un récupérateur d'eau.**



Pour rappel, en cas de coupure du réseau d'eau potable, vous pouvez joindre le service d'astreinte de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au numéro suivant : 04.50.01.87.08.

# Informations Communales

## URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE 2023

| NOM et Adresse   | NATURE DES TRAVAUX   | DECISION |
|------------------|--|----------|
| DIANA Clément    | <b>Réhabilitation d'une maison d'habitation, modifications de façades, changement de destination d'une grange en habitation, modification emplacements de stationnement.</b> | Accordé  |
| GROSSET Frédéric | <b>Création d'un garage.</b>   | Accordé  |

## DECLARATION PREALABLE 2023

| NOM et Adresse     | NATURE DES TRAVAUX                                       | DECISION |
|--------------------|--|----------|
| GARDAZ Claudine    | Clôture  | Accordé  |
| SEEGMULLER Ludovic | Modifications de façades et <b>créations d'ouverture</b> | Accordé  |
| PEZIC Jasmira      | Ravalement de façades et clôture                         | Accordé  |
| MAZOUJI Mounir     | <b>Pose d'un portail</b>                                 | Accordé  |

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE



La mairie sera fermée exceptionnellement le jeudi 11 mai 2023 de 08h30 à 14h00 et le lundi 29 mai 2023 de 08h30 à 12h00 (lundi de Pentecôte). **Merci d'avance de votre compréhension.**

Le secrétariat.

## ELAGAGE VERS LES BOIS POUR LA FIBRE OPTIQUE



Des travaux de mise en place du réseau Très Haut Débit ont débuté il y a plusieurs mois sur notre commune. Une partie de la commune était encombrée par les arbres, les végétaux et notamment Route des Bois. Il fut **donc nécessaire d'élaguer une portion de cette route. Le coût de la location du matériel a été pris en charge par la société de déploiement de la fibre optique.** La municipalité tient à remercier Messieurs Philippe GROS et Stéphane CHOFFAT pour leur aide en compagnie de l'agent technique, Monsieur Eric DUPONT-DUCRETET. Il était primordial d'être plusieurs parce que le pilotage de la nacelle n'était pas possible depuis celle-ci. Encore merci !



## NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Le brûlage des déchets verts est une activité polluante qui contribue à la **dégradation de la qualité de l'air**. Lors de la combustion sont émis des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite sur l'ensemble du département. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par brûlage constaté pouvant **aller jusqu'à 750 €**. **Brûler 50 kg de végétaux** équivaut à rouler pendant 6000 kms avec une voiture diesel récente en circulation urbaine.

améliorant la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe...!



## CAMPAGNE DE BROYAGE MARS 2023



La municipalité et la commission environnement remercient les bénévoles, **Messieurs Lionel ROSSET et Philippe GROS** qui ont accompagné l'adjoint au Maire en charge de l'environnement, **Monsieur Stéphane BOUCHET**, les élus en charge de l'environnement, **Messieurs Gilles RASSAT et Laurent BONIAUD** ainsi que notre agent technique, **Eric DUPONT-DUCRETET** lors de cette campagne de broyage.

**C'est une vingtaine de familles qui ont profité de cette opération de broyage** du mercredi 22 au samedi 25 mars 2023. Environ 35 m<sup>3</sup> de végétaux ont pu être broyés sur la commune. Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser. Il **constitue un paillage esthétique permettant de réduire l'évaporation des sols, d'améliorer votre compost...**

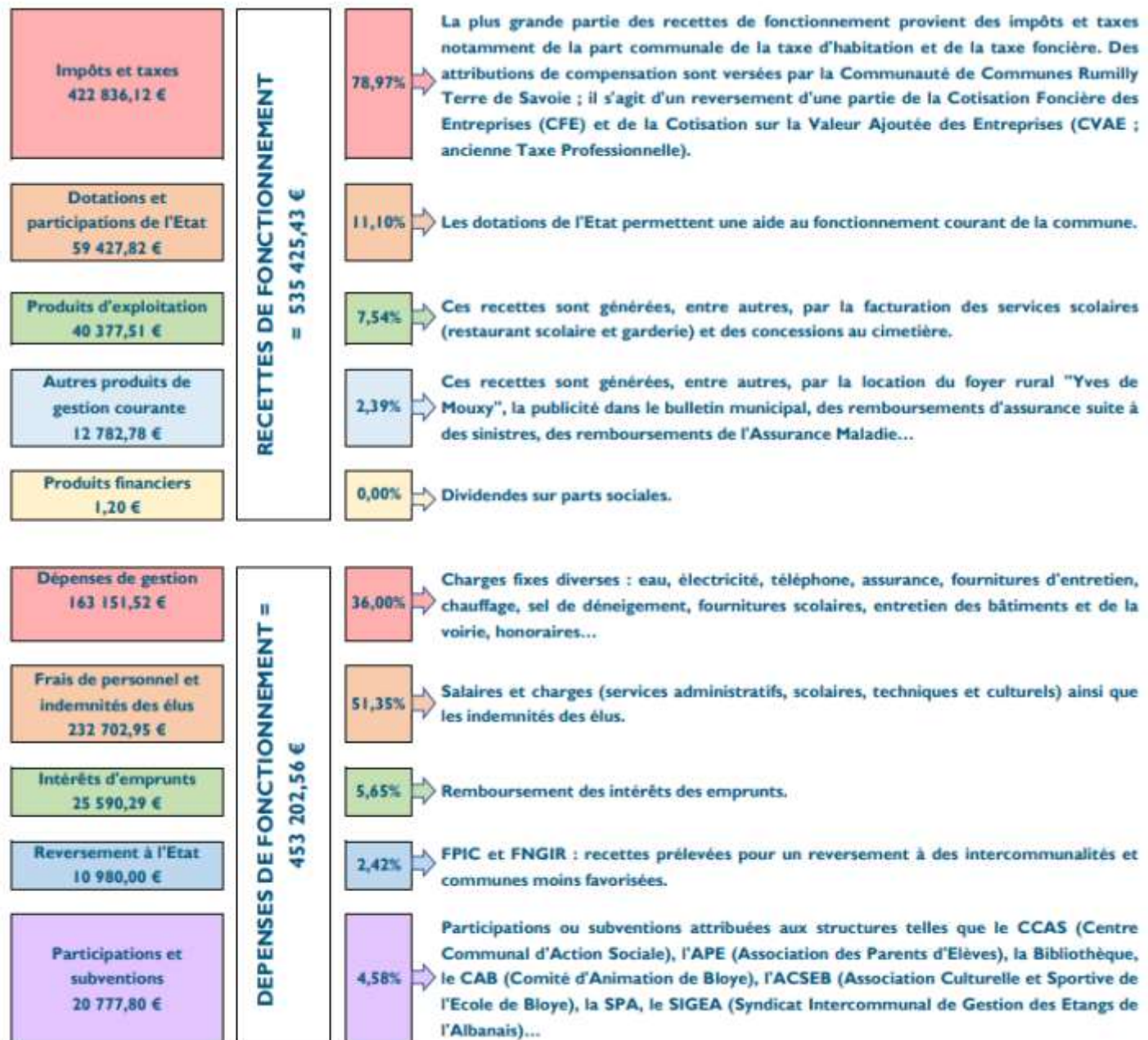
Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient également la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» pour le prêt du matériel. **Au vu du succès rencontré lors de cette édition de début d'année 2023 de broyage, celui-ci devrait être reconduit à l'automne et au printemps prochain (dates à confirmer), sur inscription en mairie.**





## FINANCES COMMUNALES 2022

## BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT



## BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

|   |   |        |   |
|---|---|--------|---|
| Autofinancement<br>128 998,09 €   | RECETTES D'INVESTISSEMENT =<br>1 623 167,63 € | 7,95%  | Excédent de fonctionnement 2021 (le total des recettes de fonctionnement 2021 moins le total des dépenses de fonctionnement 2021). Cette somme est affectée à la section d'investissement du budget 2022.   |
| Taxes d'urbanisme et d'aménagement<br>7 767,49 €                                |   | 0,48%  | Reversement par l'État de la part communale des taxes d'urbanisme et d'aménagement perçues au titre des permis de construire et des déclarations préalables.  |
| Remboursement TVA (FCTVA)<br>37 440,00 €  |   | 2,31%  | Remboursement à la commune par l'Etat d'une partie de la TVA payée sur les investissements 2020.  |
| Subventions<br>43 082,05 €  |   | 2,65%  | Subventions obtenues pour le carrefour giratoire de la Garde de Dieu, le changement des radiateurs du foyer rural "Yves de Mouxy", le plan de relance numérique pour l'école et la mise en place de la signalisation lumineuse au niveau de la Garde de Dieu.                 |
| Vente de matériels et divers<br>5 880,00 €                                      |   | 0,36%  | Ecritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).  |
| Régularisation versement prêt<br>1 400 000,00 €                                 |   | 86,25% | Ecritures comptables demandées par la trésorerie de Rumilly, suite au prêt fait pour les travaux de l'aménagement du carrefour de la Garde de Dieu. Ce prêt devrait être soldé en 2023 car une majeure partie des subventions a couvert les dépenses générés par ces travaux. |
| Remboursement capital emprunts<br>79 195,02 €                                   | DEPENSES D'INVESTISSEMENT =<br>1 82 100,07 €  | 43,49% | Remboursement du capital des emprunts.  |
| Installation générale, agencement et aménagement de construction<br>37 283,68 € |   | 20,47% | Plantation d'arbres à la Garde de Dieu. Achat d'un abri-bus pour la Garde de Dieu. Achat de pare-ballons pour le terrain multisport. Changement des radiateurs au foyer rural " Yves de Mouxy".   |
| Réseaux d'électrification et autres réseaux<br>31 249,65 €                      |   | 17,16% | Solde des dépenses du rond-point de la Garde de Dieu avec le Syane. Déplacement d'un poteau incendie qui était dans le terrain privé d'un administré.   |
| Matériel technique<br>5 880,00 €  |   | 3,23%  | Ecritures comptables sans conséquences demandées par la trésorerie de Rumilly (recettes/dépenses).  |
| Matériel informatique et mobilier<br>16 015,44 €                                |   | 8,79%  | Renouvellement de certaines chaises scolaires, du matériel informatique de l'école, du matériel téléphonique de l'école et de la mairie...  |
| Licences<br>12 476,28 €   |   | 6,85%  | Achat de la licence IV suite au plan de cession du restaurant l'Embuscade pour ne pas perdre l'exploitation sur la commune. Investissement sur 3 ans de l'application Beneylu School qui permet des échanges entre les enseignants(es) et les familles.                       |

## BUDGET 2023

## DEPENSES

|   |              |
|---|--------------|
| Frais de personnel et indemnités des élus | 312 200,00 € |
| Dépenses de gestion                       | 265 500,00 € |
| Intérêts d'emprunts                       | 27 000,00 €  |
| Participations et subventions             | 25 500,00 €  |
| Reversement à l'Etat                      | 15 000,00 €  |
| Autres charges diverses                   | 6 817,00 €   |

**FUNCTIONNEMENT =**  
**652 017,00 €**

## RECETTES

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| Impôts et taxes                    | 310 378,96 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | 256 178,33 € |
| Autres produits                    | 5 000,00 €   |
| Dotations et participations        | 45 459,71 €  |
| Produits d'exploitations           | 35 000,00 €  |

## DEPENSES

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| Remboursement d'emprunts (capital) | 1 281 800,00 € |
| Immobilisations incorporelles      | 10 000,00 €    |
| Immobilisations corporelles        | 598 144,71 €   |

**INVESTISSEMENT =**  
**1 889 944,71 €**

## RECETTES

|  |                |
|--|----------------|
| Subventions d'investissement             | 21 906,00 €    |
| Dotations diverses                       | 36 121,36 €    |
| Solde d'investissement reporté (positif) | 1 831 917,35 € |





## COMITE D'ANIMATION DE BLOYE

Dimanche 12 mars était organisé le repas choucroute qui a réuni de nombreux convives. Une centaine de repas ont été servis ainsi qu'une quarantaine à emporter. Merci à toutes et tous d'être venus(es) si nombreux(ses).

La journée a été un succès à tous les niveaux. Nous tenons à remercier Alexandre Bouchez, «La Boucherie des 2 Savoies» à Saint-Félix pour la confection de la

choucroute, Lucie Simond «la Crem'Rit» à Entrelacs-Albens pour le fromage et la Boulangerie Châtel à Bloye pour le dessert.

Nous remercions également tous les bénévoles qui sont venus nous aider pour que cette journée soit un succès.



L'équipe du CAB.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Chers parents, chers habitants,

Après une semaine de pluie, nous avons eu la chance d'avoir le soleil avec nous pour le carnaval ce 18 mars dernier !

Une journée haute en couleurs où nous pouvions croiser dans le village de somptueuses princesses, des clowns, des dinosaures, des chevaliers ou encore des supers héros. Mais surtout, des enfants ravis de porter leurs plus beaux costumes et passer du bon temps ensemble.

Le soir venu, nombreux(ses) ont été les gourmands(es) qui se sont régalés(ées) de croziflette et des délicieux desserts de Mme Poppins. A très bientôt pour de nouvelles manifestations !



L'équipe de l'APE.  
La présidente.

# Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs

## ANIMATION SPORTIVE FÉMININE/FAMILIAL DU GENEVOIS ET DE L'ALBANAIS (ASFGA)



L'Animation Sportive du Genevois et de l'Albanais (ASFGA) a organisé une journée multisports au city parc en partenariat avec la mairie le dimanche 16 avril 2023. Enfants et parents se sont retrouvés pour pratiquer différentes activités tout au long de la journée : Tchoukball, floorball, footgolf, ultimate, 3 contre 3 dans une ambiance conviviale. Un goûter offert par la mairie a clôturé cette journée. Nous remercions Monsieur ZANATTA Philippe pour l'organisation de cette journée et tous les enfants et parents qui ont répondu présents.

Un tournoi des familles sera organisé le dimanche 25 juin 2023 toujours sur le city parc. De plus amples informations vous seront bientôt communiquées.



## YOGA ENFANTS

Bonjour à tous,



Depuis septembre 2022 les mini-yogis de Bloye et des alentours se retrouvent le mercredi matin de 9h30 à 10h30 au Foyer Rural «Yves De Mouxy». En mars et avril, les enfants ont d'abord pu expérimenter la conscience corporelle "qu'est-ce que je ressens dans mon corps" puis nous avons pu fêter le printemps et notre soleil intérieur sur plusieurs séances ! Quel plaisir de les retrouver chaque mercredi avec le sourire et la joie de pratiquer ensemble dans la bonne humeur, la bienveillance et le jeu ! Il reste quelques places (enfants âgés entre 5 et 10 ans).

Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter par mail [naitre.rayonner.justine@gmail.com](mailto:naitre.rayonner.justine@gmail.com) ou par téléphone au 06.60.44. 49.88.

Namaste !

Justine Dubois,  
Professeure de Green Yoga® Enfants.





## RENOVATION DE LA VIERGE MARIE ET SAINTE BERNADETTE A LA GROTTE

A la demande de la paroisse, des travaux de restauration **des deux statues de la grotte ont été entrepris. L'adjoint en charge des travaux, Monsieur Gérard RICHART, ainsi que l'agent technique, Monsieur Eric DUPONT-DUCRETET et Monsieur Michel PARMELAND** ont effectué la dépose de celles-ci pour les rénover. Monsieur Jean-Pierre GRANGE est venu également aidé à la pose des statues.

Après la dépose pour un nettoyage, un sablage bien mérité et pour un «relooking» des deux statues qui ont été repeintes par Cécile et Michel PARMELAND, celles-ci ont été remises à leur place à la grotte grâce à Monsieur Patrick



LAMARCHE qui est intervenu avec un engin élévateur. En effet, les statues pesant plus de 70 kg ont ainsi retrouvé leurs allures originelles. La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont permis cette restauration.

## SONDAGE POUR LE PORTAGE DES LIVRES À DOMICILE.

La mairie souhaite mettre en place un service de portage des livres à domicile en partenariat avec la médiathèque de Rumilly. Vous pourrez emprunter toutes sortes de **livres pour un mois environ. Ce service s'adresse aux personnes seniors. Si vous êtes intéressés(ées) ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter Madame Isabelle BOUCHET** au 06.86.08.33.32.



## ATELIERS CULINAIRES POUR LES SENIORS



Des ateliers culinaires sont proposés les vendredi 12 mai, mardi 16 mai, vendredi 2 juin, mardi 6 juin et vendredi 9 juin 2023 à 9h00 à Vaulx. Ils sont animés par les Ateliers de Philomène et seront suivis du déjeuner confectionné par le groupe (5 séniors). Pour plus **d'informations ou pour vous inscrire, vous pouvez joindre le**

pôle social de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 04.50.01.87.15 ou au 04.50.01.87.00.

## DEBORDEMENT DU BOIRAN 14 MARS 2023



Suite aux intempéries du mardi 14 mars 2023, le ruisseau «Le Boiran» est sorti de son lit. Le Conseil Départemental de Haute-Savoie est intervenu sur la demande de Monsieur le Maire. Monsieur Jean-François PEILLAT a également prêté «mains fortes» et il est intervenu avec son camion grue, pour éviter un second débordement, le cas échéant. La mairie le remercie pour son aide précieuse. Nous rappelons toutefois **que l'entretien des berges et le retrait des embâcles incombent aux propriétaires et riverains des ruisseaux !**



# Autres informations



*Je veux apprendre à maîtriser mon compost !*

## DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, le 28 Avril, plus d'une cinquantaine de foyers de Bloye ont pu retirer gratuitement le composteur de 400L, (en matière plastique 100% recyclée et recyclable), offert par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Monsieur Stéphane BOUCHET, adjoint au Maire en charge de l'environnement, était présent pour la remise des composteurs individuels.

Si vous n'avez pas pu profiter de cette occasion, vous avez encore la possibilité de vous équiper en vous rendant les mercredis entre 15h et 17h au centre technique intercommunal, 4 route des Bois, à côté de la déchetterie de Broise. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service de Prévention et Valorisation des Déchets à : [dechets@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:dechets@rumilly-terredesavoie.fr) ou au 04.50.01.86.91.



### Les 3 règles d'or pour avoir un compost de qualité :

- une humidité de 60 % (Faites le test de la «boule», prenez une poignée de compost dans votre main et serrez-la. Il ne doit pas y avoir de liquide qui s'échappe et la boule doit rester formée lorsque vous réouvrez la main).
- un rapport de 70/30 entre les matières vertes (Épluchures, restes de repas, tontes de gazon, marc de café,...) et les matières brunes (broyat, feuilles mortes, copeaux de bois, herbes sèches,...).
- une oxygénation régulière plus c'est régulier moins c'est

difficile, brasser tous les 15 jours avec une fourche ou autre, sur une hauteur de 30 cm. **C'est indispensable pour une bonne décomposition des déchets** et surtout éviter les mauvaises odeurs et le développement des moucheron.

**Si vous avez des difficultés ou besoin de conseils, profitez de l'aide de référents compétents, à l'écoute et très sympathiques.**

Sources Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la mairie.

## MATÉRIEL BRUYANT

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien aboie toute la journée... que faire pour retrouver le calme ? Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable, rencontrez votre voisin, expliquez-lui calmement les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement, car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville : on a la chance de connaître son voisin ! La tranquillité est appréciée de tous et elle doit être respectée par tous. Il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux,... horaires définis par arrêté préfectoral :

- ⇒ du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h00,
- ⇒ le samedi : de 9h00 à 12h00 de 14h30 à 19h00,
- ⇒ le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage du 26 juillet 2007.**

**Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !**

*N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"*



## LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

La saison 2022 a été une année très tendue en terme de présence du frelon asiatique **sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes**, où le nombre de nids découverts a explosé (augmentation de +93% par rapport à 2021). Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2022 nous incite à la plus grande vigilance pour 2023. Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements Défense Sanitaire (FRGDS), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises **spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année : les nids primaires, visibles dès les premiers beaux jours, au printemps et les nids secondaires, visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit. Si vous suspectez la présence de frelons asiatiques, n'intervenez pas seul, signalez-le en ligne sur la plateforme : <https://www.frelonsasiatiques.fr/> ou à la mairie. Nous comptons sur vous !**



## LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vous êtes locataire et votre logement a des problèmes d'humidité, d'infiltrations, de chauffage, d'électricité, de nuisibles... et votre propriétaire ne veut pas engager de travaux. Vous pouvez remplir un document disponible en mairie. Les renseignements seront transmis à Urbanis qui prendra contact avec vous. Vous êtes propriétaire ou locataire et vous souhaitez rénover votre logement : pour une rénovation énergétique, vous pouvez vous renseigner à France Renov au 04.56.19.19.19. ou par mail [eie74@asder.asso.fr](mailto:eie74@asder.asso.fr). Et pour une rénovation non énergétique, vous pouvez vous renseigner à l'Agence Nationale de l'Habitat au 04.50.33.79.60.



## ENQUETE SUR L'USAGE DU NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE POUR LES SENIORS DE 60 ANS ET PLUS

L'Espace France Services de Rumilly et le pôle social de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie réalisent conjointement une enquête sur le territoire et souhaitent connaître vos besoins concernant l'apprentissage de l'outil numérique afin de créer un nouvel outil d'apprentissage et/ou d'initiation à l'informatique et gratuit. Ce questionnaire mis en place jusqu'au 31 mai 2023 sous forme «papier» est disponible en mairie ou vous pouvez le remplir directement sur le site : <http://bit.ly/40lw7x3>.

## VOS ELUS(ES) RELAIS DE L'EGALITE

Les violences physiques, psychologiques, verbales, matérielles, économiques et cyber-violences ainsi que les menaces et humiliations sont punies par la loi. Notre commune se mobilise en se dotant «d'élus rural relais de l'égalité» pour :

- Etre à l'écoute des victimes et de les accompagner vers des structures adaptées.
- Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences.



A Bloye, vos élus Relais de l'Egalité sont Mesdames Isabelle BOUCHET (06.86.08.33.32) et Nathalie BOUCHET (06.19.39.16.06).



## NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE POUR LES PROPRIETAIRES



Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du Code Général des Impôts, a été mise en place. Les propriétaires sont concernés(ées) par cette nouvelle obligation déclarative. **Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves,...), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023). Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette 1<sup>ère</sup> déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part. Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet «biens immobiliers» de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'espace «gérer mes biens immobiliers» du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0809.401.401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00 ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France Services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

## A vos Agendas



LUNDI 8 MAI : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h30 au Monument aux Morts, ouvert à tous.

JEUD 11 MAI : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 14h00.

LUNDI 29 MAI : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 12h00 (lundi de Pentecôte).

SAMEDI 03 JUIN : Fête des Mères, 11h00 à la salle du conseil municipal de la mairie.

DIMANCHE 25 JUIN : **Tournoi des familles en partenariat avec l'Animation Sportive Féminine/Familiale du Genevois et de l'Albanais (ASFGA - Monsieur ZANATTA), de 10H00 à 16H00, ouvert à tous, sur le citypark de Bloye, pas d'inscription, ouvert aux adultes et enfants.**

SAMEDI 1<sup>er</sup> JUILLET : **Fête de l'école à 16h00, spectacle et kermesse l'après-midi et repas en soirée à partir de 19h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Organisée par l'APE.**

SAMEDI 29 JUILLET : **Repas dansant en soirée, organisé par le Comité d'Animation de Bloye (informations à venir).**

Responsable Publication : Patrick DUMONT

Comité de validation : Claire PIRON, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET

Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, APE, CAB, Hebdo des Savoie

Ne pas jeter sur la voie publique.